



**HAL**  
open science

# La démocratisation de l'enseignement "revisitée" : une mise en perspective historique et internationale

Marie Duru-Bellat, Annick Kieffer

► **To cite this version:**

Marie Duru-Bellat, Annick Kieffer. La démocratisation de l'enseignement "revisitée" : une mise en perspective historique et internationale. 1999, pp.4. hal-03209416

**HAL Id: hal-03209416**

**<https://hal.science/hal-03209416>**

Submitted on 28 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Les Notes de l'irédu

*institut de recherche sur l'économie de l'éducation*

CNRS/Université de Bourgogne - 9 Av. Alain Savary - B.P. 47870 - 21078 Dijon cedex  
Tél. 03.80.39.54.59 - Fax 03.80.39.54.79 - e-mail iredu@u-bourgogne.fr

En collaboration pour  
ce numéro avec :



99/2

## La démocratisation de l'enseignement "revisitée" une mise en perspective historique et internationale

Marie Duru-Bellat, Université de Bourgogne-IREDU  
Annick Kieffer, LASMAS-IDL-CNRS

Juillet 1999

La démocratisation de l'enseignement est une question sur laquelle on peut avoir l'impression, en France, que tout a été dit. Des historiens aux économistes, en passant par les sociologues, nombreux sont les chercheurs qui ont apporté sur cette question des contributions récentes. Pourtant, on ne peut que rester perplexe devant la variété des approches méthodologiques mises en oeuvre et celle, vraisemblablement corollaire, des conclusions : à certaines périodes et pour certains niveaux, certains parlent de démographisation, tandis que d'autres concluent à une "démocratisation uniforme", ou encore à une "démocratisation par l'ouverture". Alors que la littérature étrangère sur cette question démontre à l'environnement combien les résultats obtenus dans ce champ de l'évolution des inégalités ne sont pas indépendants des méthodologies utilisées, il est apparu pertinent de reprendre cette question en explicitant le plus possible le sens et les limites des différents indicateurs utilisés, en tirant parti, pour ce faire, des apports théoriques et techniques des sociologues étrangers, et en intégrant dans l'analyse les données les plus récentes disponibles aujourd'hui.

Par ailleurs, un objectif tout aussi central de ce travail a été de construire des données autorisant une mise en perspective avec les travaux étrangers. Alors que l'analyse comparative des inégalités sociales d'accès et de réussite constitue un domaine d'étude bien développé au niveau européen, la France apparaissait absente de ce champ, situation paradoxale vu l'intérêt des sociologues français pour ces questions.

### 1. La démocratisation de l'enseignement en France : les effets de l'ouverture

Pour engager l'analyse de la démocratisation du système éducatif tout au long du siècle, nous nous sommes appuyés sur les différentes enquêtes FQP réalisées par l'INSEE en 1970, 1977, 1985 et 1993, ainsi que sur des exploitations spécifiques du "panel" 89 du ministère de l'Éducation, ce qui permet de "couvrir" des générations allant du début du siècle jusqu'à la fin des années soixante-dix. Rappelons que les scolarisations ont sensiblement évolué sur la période étudiée. Si l'accès à la 6<sup>ème</sup> s'est généralisé (passant de 30% à la quasi totalité d'une classe d'âge), l'évolution a été décalée (en calendrier et en intensité) concernant la classe de 3<sup>ème</sup>, ceci étant encore plus vrai aux niveaux ultérieurs. Si l'accès à une 3<sup>ème</sup> s'est développé du fait même de la généralisation de l'entrée en 6<sup>ème</sup>, cette évolution a été contrariée par le développement concomitant de la sélectivité au sein même du collège : au fur et à mesure qu'y entraient plus d'élèves, l'orientation en fin de 5<sup>ème</sup> vers des filières pré-professionnelles s'est développée, et au total, les taux d'accès en 3<sup>ème</sup> parmi les élèves entrés en 6<sup>ème</sup> ont accusé une certaine baisse, notamment dans les années où l'accès à la 6<sup>ème</sup> se développait le plus, pour ne remonter que dans la période récente. De même, sur la période, les taux d'entrée en 2<sup>nde</sup> ont certes augmenté, de par le développement des scolarités dans le secondaire, mais de manière modérée du fait d'une sélectivité accrue lors du passage 3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup> (ce mouvement ne se renversant, là encore, que dans les générations les plus récentes).

Dans ce contexte, qu'en est-il de la démocratisation ? Elle est nette pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>, en raison d'"effets de plafond", puisque les taux d'accès des enfants de cadres étant déjà proches de 100% en début de période, ceux des enfants de milieu populaire n'ont pu que s'en rapprocher. Par contre, concernant l'entrée en 2<sup>ème</sup>, la démocratisation apparaît très limitée jusqu'aux générations les plus jeunes (nées en 1964-73), car le développement des orientations en cours de collège, parallèlement à l'ouverture de la 6<sup>ème</sup>, a concerné avant tout les enfants de milieu populaire, ces nouveaux entrants y faisant donc des carrières plus souvent écourtées (les travaux sur l'orientation ont largement attesté du caractère très biaisé socialement du palier d'orientation de la fin de la 5<sup>ème</sup>). Ce n'est que très récemment, avec la suppression de ce palier d'orientation et le développement corollaire des scolarités complètes au collège, que les inégalités sociales d'accès à une classe de 2<sup>ème</sup> amorcent une baisse significative, que fait apparaître la comparaison des panels 80 et 89. Mais il faut souligner que les inégalités inhérentes au passage 3<sup>ème</sup>/2<sup>ème</sup> semblent relativement stables. Ainsi, pour les enfants d'ouvriers, la comparaison des panels 80 et 89 montre que si le gain dans l'accès à une 3<sup>ème</sup> est de 31 points (les taux passent de 58 à 89%), le gain est moins que proportionnel quand on se centre sur l'accès à une 2<sup>ème</sup> générale ou technologique (les taux étant respectivement de 30 et 42%). Tout comme la démocratisation de l'accès à une 3<sup>ème</sup> était entièrement "tirée" par la généralisation de l'entrée en 6<sup>ème</sup> (sans que l'orientation en cours de collège se soit démocratisée), la démocratisation récente de l'entrée au lycée résulte essentiellement de l'ouverture des niveaux antérieurs.

L'appréhension de ces grandes tendances peut apparaître relativement immédiate. Pourtant, la confrontation de nos résultats avec les diverses recherches réalisées sur cette question en France et à l'étranger, illustre un certain nombre de problèmes indissociablement méthodologiques et conceptuels. Tout d'abord, il convient de bien spécifier les taux d'accès mobilisés pour suivre l'évolution : ainsi, la distinction que nous avons faite systématiquement entre taux d'accès globaux et taux d'accès "si 6<sup>ème</sup>" n'a pas un caractère accessoire. Elle renvoie en fait à deux facettes de la démocratisation, ce qu'on appellera la "démographisation" (démocratisation quantitative, découlant mécaniquement de l'ouverture de l'accès à un niveau) et une démocratisation plus qualitative, qui traduirait un déroulement des carrières moins dépendant de l'origine sociale (soit que les réussites soient moins inégales, soit que s'estompent des inégalités d'orientation, à réussite comparable).

De même, le mode de confrontation des taux n'est pas sans importance. Tirant la leçon des nombreux débats qui ont pris place en France sur la manière d'appréhender les évolutions, nous avons confronté les résultats obtenus à l'aune de différences ou de rapports de pourcentages, ou encore de "odds ratios" (ou, ce qui revient au même, de modèles logistiques). Ce dernier type d'indicateurs est apparu préférable, pour construire des comparaisons dans le temps et dans l'espace ; il est en effet relativement insensible aux marges, ce qui est capital dans la mesure où tous les chiffres concernant les scolarités des jeunes et les inégalités qui les marquent sont datés et situés. Datés, car ils font suite (en France, mais aussi dans la totalité des pays pris en compte pour les comparaisons) à une période d'expansion des scolarités. Cette expansion débouche mécaniquement sur une réduction des inégalités sociales, dès lors que le taux d'accès à un niveau se rapproche de 100%, avec pour conséquence que l'intensité des inégalités constatées dans un pays, concernant l'accès à tel ou tel niveau éducatif, est liée à la fréquence d'accès de l'ensemble de la population d'élèves concernés à ce niveau. Il convient aussi d'être également très vigilant sur le caractère situé des chiffres. Ceux-ci ne prennent leur sens qu'au sein d'un pays donné, par rapport à la structure formelle du système éducatif à tel ou tel moment, et aux hiérarchies plus ou moins informelles entre filières.

## 2. Esquisse de quelques comparaisons européennes

Nous nous limiterons à donner ici quelques éléments concernant le plus haut niveau atteint, et l'une des transitions les plus stratégiques dans tous les systèmes, l'entrée dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

### \* *Une approche synthétique des inégalités*

Une première approche des inégalités et de leur évolution au cours du siècle consiste à estimer des modèles de régression mettant en regard le plus haut niveau éducatif atteint et des variables caractérisant l'origine sociale de l'individu, ceci par groupes de générations. Dans ce cas, le pourcentage de la variance du niveau éducatif ( $R^2$ ) expliquée par ces variables constitue un indicateur simple de la force des inégalités sociales face à l'éducation ; il renseigne, en d'autres termes, sur la valeur du pronostic, quant au niveau d'éducation qu'atteindra un individu, que l'on peut faire sur la base de l'information fournie sur son origine sociale. Cet indicateur est globalement comparable dans le temps et dans l'espace, bien que la valeur du  $R^2$  ne soit pas insensible à la manière dont les

données sont construites (finesse des nomenclatures, par exemple). Il apparaît néanmoins que les inégalités face à l'éducation sont plus limitées en Grande-Bretagne (sur l'ensemble de la période) et aux Pays-Bas (en fin de période) qu'en France. L'Italie et l'Allemagne présentent un niveau global d'inégalité légèrement supérieur à la France.

On observe également dans tous ces pays une baisse de la force de l'association entre origine sociale et niveau éducatif atteint. Notons enfin que dans la majorité des pays, c'est l'influence du niveau d'instruction du père qui a baissé, l'influence de la profession paternelle (à niveau d'instruction contrôlé) étant quant à elle beaucoup plus stable.

Ces évolutions restent néanmoins d'interprétation délicate. On sait en effet que les régressions du plus haut niveau éducatif atteint peuvent être trompeuses dans un contexte historique de développement de la scolarisation. L'évolution des inégalités que révèlent les régressions tient à la fois : 1) au développement des taux d'accès aux différents niveaux, du fait de l'expansion du système, qui entraîne une baisse des inégalités dès lors que la scolarisation tend à devenir universelle ; 2) à l'association entre origine sociale et accès à l'éducation, deux phénomènes qui peuvent être en partie indépendants : l'expansion du système peut en elle-même entraîner une certaine atténuation des inégalités sans que l'association entre carrière scolaire et milieu social ait été modifiée.

Si observer que, du fait de son développement, l'éducation est un bien moins inégalement partagé n'est pas dénié de pertinence sociologique, il est clair qu'une approche comparative des inégalités que produit le fonctionnement des systèmes éducatifs étudiés doit se centrer sur la force de l'association entre origine sociale et carrière scolaire. On est alors conduit à travailler sur les transitions qui jalonnent la carrière scolaire des élèves, en construisant des modèles logistiques expliquant les probabilités d'accès aux niveaux successifs, en fonction de l'origine sociale et de la génération d'appartenance.

#### \* *L'entrée dans le premier cycle de l'enseignement secondaire*

Le passage primaire/secondaire a l'avantage d'être relativement comparable d'un pays à l'autre ; ce palier d'orientation est par contre amené, dans la plupart des pays, à devenir obsolète, dès lors qu'ont été mises en place, le plus souvent à partir de l'après-guerre, des

réformes éducatives rendant obligatoire l'accès au secondaire, au sein d'une structure en général unifiée. Certains pays (tels que l'Allemagne) ont néanmoins gardé un système à filières ; ainsi, une proportion importante d'enfants aborde une formation professionnelle à la fin de la *Hauptschule*, qui correspond à nos anciennes classes de fin d'études primaires ; dans ce cas, seule l'entrée dans les filières menant aux niveaux moyens et supérieurs du secondaire (l'entrée en *Realschule* ou en *Gymnasium*) pourrait être comparable à l'accès à une classe de 6<sup>ème</sup> en France ou dans les pays à système "compréhensif".

Les chiffres montrent que l'accès au *Gymnasium* est marqué par de sensibles inégalités, qui ont eu plutôt tendance à se renforcer dans la période récente ; à l'inverse, la *Hauptschule* est particulièrement délaissée par les catégories favorisées et semble devenir de plus en plus un ghetto pour enfants d'ouvriers. Si on additionne les chiffres concernant la *Realschule* et le *Gymnasium* de manière à obtenir quelque chose de comparable à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, on obtient des odds ratios élevés et qui ont plutôt tendance à s'accroître (7,6 en fin de période). En France, aux périodes considérées (correspondant globalement aux panels 80 et 89), cet indicateur est proche de 1 (qui indique une égalité des chances relative) pour l'entrée en 6<sup>ème</sup> (puisque les taux d'accès sont pratiquement égaux à 100%) ; par contre, pour l'accès à une classe de 4<sup>ème</sup> générale (comparaison justifiée, car les deux filières allemandes considérées ne prévoient pas de palier d'orientation au bout de deux ans), les odds ratios opposant enfants de cadres et enfants d'ouvriers sont de 19,6 pour le panel 80 et de 9,4 pour le panel 89. Les chiffres français sont donc plus élevés, mais ils sont nettement en baisse, et deviennent en fin de période comparables aux odds ratios calculés pour l'accès au seul *Gymnasium* (11,1). La France serait donc en passe de devenir moins inégalitaire à ce niveau, sans doute non sans rapport avec les changements structurels qui ont pris place, alors que le système allemand se caractérise par une grande stabilité institutionnelle.

Dans des pays comme la Suède ou l'Italie, l'accès à l'"école moyenne" s'est généralisé assez tôt. En Suède, les taux d'accès des enfants de milieu aisé étaient déjà proches de 100% dans les générations nées au début du siècle (1902-1909), alors que seulement un cinquième des enfants de milieu défavorisé y accédait alors. Une politique d'unification et d'ouverture du système a été menée tout au long des années 1930-50 (la *Grundskola* qui accueille les enfants de 7 à 16 ans ayant été instaurée en 1962) ; effets de plafond aidant, les inégalités se sont

sensiblement réduites (avec des taux d'accès proches de 80% chez les enfants de milieu défavorisé parmi les générations nées en 1961). En Italie, l'égalisation aurait pris place avant même les réformes de 1963 portant sur la *Scuola media* (instaurant l'école unique), et aurait concerné les générations nées dans les années 40. En France, rappelons qu'il faut attendre l'application de la réforme Berthoin (à partir de 1967, et ne touchant intégralement que les générations nées à partir des années 1955) pour que les taux d'accès des enfants d'ouvriers s'élèvent sensiblement, les odds ratios ne baissant fortement qu'à partir des générations 1959-63. La France se distingue donc par un calendrier un peu décalé eu égard à la généralisation de l'accès à l'école moyenne, qui a pris place dans tous les pays européens (à l'exception de ceux ayant gardé des systèmes à filières). On comprend alors que les comparaisons internationales intégrant la France (toujours conduites par des collègues étrangers), fondées sur les générations nées avant les années 50 n'aient pu prendre en compte ces évolutions et aient conclu à l'existence d'inégalités particulièrement importantes dans notre pays.

Mais plus significatif encore de la situation française est le maintien de filières diversifiées au collège (entre 1967 et 1978), avec même une accentuation de la sélectivité, nous l'avons évoqué, dans les années 70. L'école moyenne à la française a ainsi pu fonctionner de manière assez comparable au système allemand à filières ou au système anglais à plusieurs types d'école.

L'examen des inégalités concernant l'accès au "secondaire supérieur" (l'équivalent du lycée) confirme ce point puisque si la France apparaît plus inégalitaire que la Suède ou la Grande-Bretagne, elle est assez proche de la situation allemande. L'Allemagne fait donc preuve d'un niveau d'inégalité sociale comparable à la France par le jeu de mécanismes différents : orientation précoce entre trois voies étanches dès la sortie du primaire, avec ensuite un cursus entier dans la filière, alors que la configuration française apparaît plus égalitaire au niveau 6<sup>ème</sup>, mais laisse la porte ouverte à des carrières socialement différenciées au sein même d'une structure apparemment unique. De manière comparable, la Grande-Bretagne qui apparaissait relativement inégalitaire au niveau de l'entrée dans le "secondaire inférieur", par la coexistence de types d'éco-

les distincts, se "rattrape" en quelque sorte par le fonctionnement de l'orientation vers le secondaire supérieur ; celui-ci est en l'occurrence plus "méritocratique" qu'en France, puisque fondé sur l'obtention des résultats obtenus au diplôme de fin du secondaire inférieur, alors que dans notre pays, le poids donné aux demandes familiales constitue une source autonome d'inégalités sociales à chacun des paliers d'orientation.

Les comparaisons internationales mettent donc en évidence l'impact des facteurs institutionnels sur le calendrier et l'intensité des inégalités sociales de carrière scolaire. Parmi ces dernières, l'ampleur de la sélectivité à chacune des transitions constitue sans doute le plus crucial : l'ampleur des inégalités, dans un pays donné, dépend d'une part du niveau absolu de la scolarisation à chacun des niveaux (y a-t-il 20% d'une classe d'âge ou 80% qui y accède ?), d'autre part du "survival pattern", c'est-à-dire de la structure d'ensemble des taux de passages d'un niveau à l'autre. Mais d'autres facteurs institutionnels sont également importants, tels que la façon dont sont organisés les passages d'un niveau à l'autre, l'existence de filières d'élites, ou de types d'écoles distinctes, etc. Intervient également la manière dont s'articulent formation et emploi, les inégalités sociales liées aux choix d'études tendant à être plus discrètes là où les relations formation-emploi ne sont pas trop strictes (les études constituant alors un enjeu moins crucial). Même si ce domaine reste largement à explorer, il est clair que seules les comparaisons peuvent rendre visible l'effet de paramètres institutionnels, en général uniformes au sein d'un pays donné ; elles sont donc dotées d'un pouvoir heuristique incontestable.

*Pour en savoir plus...*

Marie Duru-Bellat, Annick Kieffer

**"La démocratisation de l'enseignement  
"revisitée" : une mise en perspective  
historique et internationale"**

Irédu, Lasmas-Idl

*Cahier de l'Irédu n°60*

Juin 1999 - 313 p. 120 F port compris

### Rappel des dernières Notes

Les Notes de l'Irédu sont téléchargeables en format PDF sur notre site : <http://www.u-bourgogne.fr/IREDU>

99/1 La formation professionnelle continue au féminin

98/2 Premier juillet : l'école est-elle réellement finie ?

98/1 Les nouvelles pratiques de formation dans les entreprises du B.T.P. , en Bourgogne

"Les Notes de l'Irédu" est une collection à parution irrégulière pour laquelle nous privilégions la diffusion électronique. Toutefois, chaque numéro peut être obtenu contre 6 F en timbres auprès du service documentation de l'Irédu - ISSN 1265-0889